

Référence : C.N.149.2017.TREATIES-XXVII.7.d (Notification dépositaire)

ACCORD DE PARIS
PARIS, 12 DÉCEMBRE 2015

PHILIPPINES : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 23 mars 2017, avec :

Déclaration (Traduction) (Original : anglais)

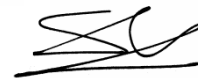
QUE le Gouvernement de la République des Philippines comprend que son adhésion à l'Accord de Paris et la mise en œuvre de celui-ci ne constituent en aucun cas une renonciation à l'exercice des droits découlant des lois et des traités locaux et internationaux, y compris ceux concernant la responsabilité des États en cas de pertes et de préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ;

QUE l'adhésion à l'Accord de Paris et sa mise en œuvre par la République des Philippines visent à soutenir les priorités et les objectifs nationaux de développement, tels que le développement industriel durable, l'élimination de la pauvreté et la satisfaction des besoins essentiels, et à assurer la justice sociale et climatique et la sécurité énergétique à tous ses citoyens.

L'Accord entrera en vigueur pour les Philippines le 22 avril 2017 conformément au paragraphe 3 de son article 21 qui stipule :

« À l'égard de chaque État ou organisation régionale d'intégration économique qui ratifie, accepte ou approuve l'Accord ou y adhère une fois que les conditions requises pour l'entrée en vigueur énoncées au paragraphe 1 du présent article ont été remplies, le présent Accord entre en vigueur le trentième jour qui suit la date du dépôt par cet État ou cette organisation de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. »

Le 23 mars 2017



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.